

# Syndicat d'améliorations foncières des Fourches

## Assemblée générale du 14 juin 2013

### Rapport du Comité de direction

Créé en 1993, notre syndicat en est aujourd'hui à sa 21ème Assemblée générale. Pour ce qui est des séances du Comité, nous avons dépassé les 170 séances au cours desquelles nous traitons les différents dossiers dont nous allons essayer aujourd'hui de faire un bref tour d'horizon. Seuls ceux qui ont plus particulièrement retenu notre attention durant l'année écoulée seront évoqués, les plus importants faisant l'objet d'un traitement détaillé dans l'un des points à l'ordre du jour.

#### **Etape 1 lot A** (commune de Rennaz)

Le chantier est terminé la reconnaissance des travaux a été effectuée en septembre 2012. Un protocole a été établi, dans lequel figure une liste des finitions et corrections à réaliser par les entreprises.

Le plus difficile pour ce lot a été l'obtention d'un décompte final avec des factures définitives.

Ce décompte est le suivant :

Soumission: CHF 3'372'056.- TTC,

Décompte final: CHF 3'649'981.- TTC

Les écarts par rapport aux prévisions sont principalement:

- Quantité de tubes posés
- Difficultés lors des terrassements de la STAP de la Jonnaire
- Difficultés du passage sous le Bey de Roche.

#### **Etape 1 lot B** (commune de Noville)

La municipalité de Noville ayant souhaité que la reconnaissance des travaux ne soit faite qu'après la pose des enrobés, bien que le chantier soit terminé, cette reconnaissance n'a donc pas encore eu lieu.

Le décompte provisoire est le suivant :

Soumission: CHF 5'074'560.- TTC

Décompte provisoire: CHF 5'370'742.- TTC.

#### **Etape 2 RC 780**

Les travaux de la chaussée nord de la RC 780 sont en cours ; ils ont été attribué à l'entreprise Gasser qui est une nouvelle fois sortie première de la mise en soumission en marché public.

Montant de l'adjudication: CHF 2'711'460.- TTC

L'offre la plus élevée étant de: CHF 3'111'839.- TTC.

Situation provisoire: CHF 609'155.-

### **Etape 3 (commune de Villeneuve)**

Ce n'est plus vraiment une surprise, mais c'est aussi l'entreprise Gasser qui a présenté la meilleure offre pour la mise en place des infrastructures sur le secteur Tronchenaz - Belles Fourches.

Montant de l'adjudication: CHF 3'213'877.- TTC

L'offre la plus élevée était de: CHF 5'356'244.- TTC

Situation provisoire: CHF. 493'627.-.

### **Autres chantiers**

- Le remblayage de la butte antibruit est terminé; la butte a été ensemencée ce printemps.
- Le Comité suit toujours avec attention l'évolution du chantier de l'hôpital Riviera-Chablais et plus particulièrement les études de mobilité douce ou conventionnelle qui pourrait avoir une incidence à l'intérieur du périmètre du syndicat.
- Le Comité est aussi présent lors des séances qui sont organisées pour traiter de l'assainissement de l'ancienne décharge des Saviez et celles où l'on cherche à régler le problème des jardins familiaux. Ces derniers font obstacle à l'avancement du projet de déboisement et reboisement de compensation.

### **Clé de répartition des frais**

Pour une fois je n'ai pas gardé le meilleur pour la fin, puisqu'il faut que je vous fasse part des conclusions de la CDAP (Cour de Droit Public et Administratif) concernant les recours Favre, Magnin et Huser, recours qui faisaient suite à la mise à l'enquête de la clé de répartition des frais.

Après quatre années d'attente, ces conclusions ne sont malheureusement pas celles que nous attendions.

En résumé:

1. Les opposants obtiennent gain de cause, les juges estimant que les parcelles construites ont été surévaluées.
2. Les avances de frais auprès du tribunal leur seront remboursées (CHF2500.-)
3. Le syndicat paiera les dépens à MM. Huser et Magnin (CHF 3000.- chacun)
4. Une nouvelle mise à l'enquête devra avoir lieu.

Suite à cette décision, le Comité s'est inquiété de l'avenir du syndicat et du financement des travaux en cours.

Le SDT/ AF nous a rassurés en nous confirmant que les versements anticipés votés par l'Assemblée générale du 15 juin 2007 peuvent continuer d'être demandés sur la base du calcul présenté. Ce même SDT/AF nous a également confirmé que les propriétaires opposants doivent également s'acquitter des versements anticipés.

Le Comité a donc décidé de ne pas recourir au Tribunal fédéral et nous allons aborder au point 7 de l'ordre du jour la suite à donner à ce dossier afin de remettre à l'enquête cette clé de répartition des frais.

Pour conclure, je tiens à remercier :

- Tous les propriétaires membres du Syndicat qui contribuent financièrement à sa bonne marche.
- Les mandataires, pour la bonne qualité de leurs prestations.
- La commission de classification et son président M. Eric Maendly
- Mme Garcia, notre boursière.
- Tous les membres du Comité de direction pour leur assiduité et la pertinence de leurs conseils et un merci tout particulier à notre secrétaire, M. Georges Gilliéron, toujours fortement mis à contribution. Sans oublier Mme Gilliéron qui, chaque année vient assurer la réception à notre Assemblée générale.

Merci de votre attention.

Ferdinand Barmettler  
Président du Comité de direction